

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

---

---

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite Municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 7 juillet 2025, 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à une dérogation mineure sollicitée par Mme Christyne Côté et M. Richard Tremblay concernant le 115, 3<sup>e</sup> chemin du lac Sébastien.**

La présente demande vise à autoriser :

- L'empiètement du bâtiment principal de 13.71m dans la marge arrière riveraine de 20m, et de 4.20m dans la marge avant de 10m, comme prescrit par le règlement de zonage 514;
- L'empiètement du bâtiment accessoire attenant de 14.68m dans la marge arrière riveraine de 20m et de 5.71m dans la marge avant de 10m, comme prescrit par le règlement de zonage 514;
- L'empiètement d'un bâtiment accessoire isolé de 13.49m en marge arrière riveraine de 20m, comme prescrit par le règlement de zonage 514;
- L'empiètement d'un bâtiment accessoire isolé de 17.65m dans la marge arrière riveraine de 20m, comme prescrit par le règlement de zonage 514.

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 7 juillet 2025, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin deux-mille-vingt-cinq.

  
Jimmy Houde,  
greffier-trésorier et directeur général

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil entre 16 h et 17 h, le 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025 et en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.**

**M. Jimmy Houde,  
greffier-trésorier et directeur général**